



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

14 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION
08 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le **quatorze avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

Étaient présents : MM. Hubert SAUVAIN, Luc JOLIET, Patrice ESPINOSA, Daniel BAUDRON (pouvoir de Mme Sandrine COURIER), Gérard TRÉMOULET, Mme Ghislaine POIVRE, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mmes Nathalie ANDRÉOLETTI, Catherine BERTET, M. François BIGEARD, Mme Nathalie BONNET, M. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS), Mme Évelyne BREDILLET, M. Jean-Luc BRIOTET, Mmes Pascale CHERVET (départ à 19h45), Francine COTTIN (départ à 19h45), MM. Vincent CROUZIER, Jean-Marie FERREUX, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMÈS DA SILVA, MM. Georges GROSSEL, Paul JEANNERET, Bruno JOUFFROY (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Mme Catherine LANterne (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), MM. Jacky LAPIERRE, Albert LAUGÈRE (suppléant de Mme Martine BLIGNY), Mme Élisabeth LAURENCOT, MM. Jacques LAURIOT, Michel MANGOLD (pouvoir de M. Vincent DANCOURT, départ à 19h45), Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE, Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET (pouvoir de M. Cyril BULOT), M. Cyril SARRON,

Étaient Absents/Excusés : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Michel MANGOLD), M. Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Bruno JOUFFROY), Mme Martine BLIGNY : évacuée à 19h00 (suppléée par M. Albert LAUGÈRE), MM. Gilles BRACHOTTE (bloqué à l'extérieur), Cyril BULOT (pouvoir à Mme Liliane ROUSSELET), Daniel CHETTA (départ à 19h45, bloqué à l'extérieur), Mmes Sandrine COURIER (pouvoir à M. Daniel BAUDRON), Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS (pouvoir à M. Jean-Paul BONY), M. Jean-Claude GUIBLAIN, Mme Françoise JACQUES (pouvoir à Mme Catherine LANterne), MM. Jacky PILLOT (bloqué à l'extérieur), Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY (suppléé par M. Francis PARMENTIER).

Était également présent : M. Benjamin MODI.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

FINANCES - BUDGET - MISE EN CONCURRENCE

1 Modification des taux d'imposition

Rapporteur : D. BAUDRON

2 Décision Modificative N° 1 – Budget Principal

Rapporteur : D. BAUDRON

3 Décision Modificative N° 1 – Budget Annexe ZAE « LES CENTS JOURNAUX »

Rapporteur : D. BAUDRON

4 Décision Modificative N° 1 – Budget Annexe ZAE « BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

5 Annulation de titres

Rapporteur : D. BAUDRON

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PRÉAMBULE

La séance est ouverte à 19h20.

Appel

Monsieur Benjamin MODI, Directeur Général des Services, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire.

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Ghislaine POIVRE est élue secrétaire de séance.

19h45 : Départ de Mesdames Pascale CHERVET, Francine COTTIN et de Monsieur Michel MANGOLD (pouvoir de M. Vincent DANCOURT).

FINANCES - BUDGET – COMMANDE PUBLIQUE

1 Modification des taux d'imposition

Rapporteur : H. SAUVAIN

Avis de la 4^{ème} Commission « Finances-Budget » : FAVORABLE

Monsieur le Président rappelle que les taux d'imposition du budget primitif principal ont été votés lors de la séance plénière du Conseil Communautaire du 18 février 2016.

Monsieur le Président informe que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ne veut plus financer la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) si les conditions actuelles de la Halte-Garderie « Tom Pouce » à GENLIS restent inchangées. Il précise qu'un investissement de 400 000 € est prévu pour le transfert de la halte-garderie à GENLIS. Par ailleurs, le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) a été revu, ainsi les investissements pour l'exercice budgétaire 2016 passent à 2 712 440 €. Le projet d'un hôtel communautaire sur le site de DIJON CÉRÉALES d'un montant de 1 700 000 € est abandonné et 500 000 € sont inscrits pour un nouveau projet soit pour un aménagement des combles de la Maison de l'Intercommunalité actuelle ou sur un autre site. Les crédits budgétaires du projet de la ZAE des Cents Journaux sont ramenés à 1 500 000 € sur 2016 avec un « glissement des crédits » sur les exercices suivants est prévu.

Monsieur le Président propose de revoir les taux votés et présente deux alternatives.

1^{ère} proposition :

Taxe d'habitation :	6,99 %
Foncier bâti :	7,41 %
Foncier non bâti :	16,42 %
CFE :	7,54 %
FPZ :	18.99 %

Monsieur le Président indique que ces taux proposés s'appliqueraient sur l'exercice budgétaire 2016 mais nécessiterait obligatoirement, à compétences constantes, une nouvelle augmentation en 2017 (a minima 19 %), puis en 2018 (12 % a minima). Un étalement est ainsi prévu dans le temps, sur trois exercices budgétaires à compétences constantes, mais au final, l'augmentation des taux sur les trois années permettrait de retrouver les recettes fiscales attendues avec une seule augmentation. Les exercices budgétaires suivants devraient enregistrer une augmentation égale à l'inflation, toujours à compétences équivalentes.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

2^{nde} proposition :

Monsieur le Président propose une hausse des taux de 145 % sur l'exercice 2016, qui à compétences constantes, ne nécessiterait plus d'augmentations supérieures à l'inflation sur les exercices budgétaires suivants.

Monsieur le Président rappelle les taux d'imposition qui seraient appliqués avec une hausse de 145 % :

Taxe d'habitation :	9.15 %
Foncier bâti :	9.70 %
Foncier non bâti :	21.07 %
CFE :	10.08 %
FPZ :	18.99 %

Monsieur le Président propose que le vote s'effectue à bulletin secret si les conditions prévues par les articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies (Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote. [...] Le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin). Après concertation, ce mode de vote à bulletin secret est rejeté.

Le Conseil Communautaire, par

- 31 Voix pour,
- 8 Voix contre (Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, M. Francis PARMENTIER, Mme Monique PINGET),

RETIENT la 1^{ère} proposition aux taux susmentionnés.

2 Décision Modificative N° 1 - Budget Principal

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission « Finances-Budget » : FAVORABLE

Fonction 01

Fonctionnement - dépenses :

Article 023 (ajustement F/I) - 2 029 808,00

Fonctionnement - recettes :

Article 73111 (ajustement nouveaux taux) - 1 438 875,23
Article 74124 (diminution dot° intercom) - 125 000,00

Investissement - dépenses :

Article 276358 (avance budget 100 Journaux) - 3 419 808,00

Investissement - recettes :

Article 1641 (emprunt) - 2 350 000,00
Article 021 (ajustement F/I) - 2 029 808,00

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Fonction 020

Investissement - dépenses :

Article 2135 (réduction agencet bât. adm)	- 200 000,00
Article 21318 (annulation bât. adm)	- 1 000 000,00

Fonction 421

Fonctionnement - dépenses :

Article 6455 (augmentation cotis. Gras Savoye)*	+ 80 000,00
---	-------------

Fonctionnement - recettes :

Article 7067 (diminution particip. parents)	- 100 000,00
---	--------------

Fonction 423

Fonctionnement - dépenses :

Article 64111 (diminution salaires)	- 40 000,00
Article 6451 (diminution cotisations)	- 10 000,00
Article 6453 (diminution cotisations)	- 10 000,00

Fonctionnement - recettes :

Article 7067 (diminution particip. parents)	- 48 000,00
---	-------------

Fonction 64

Investissement - dépenses :

Article 2111 (prévu espace modulaire, erreur affectation 2111)	- 260 000,00
Article 2135 (modulation agencet bât.)	+ 100 000,00
Article 21318 (achat modules crèche)	+ 400 000,00

*PM : Taux cotisation non titulaires : 1,20% - taux cotisation titulaires : 6,50 %

En 2015, 33 agents stagiaires (+80 000,00 €)

En 2016, 22 agents stagiaires (prévisionnel cotisation 2017 + 55 000,00 €)

Ainsi, suite aux nouveaux taux votés et aux modifications des inscriptions budgétaires apportées au Budget Principal, Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante :

Fonctionnement - Dépenses :

Article 023.01 (virt invest)	- 2 029 808,00
Article 64111.423	- 40 000,00
Article 6451.423	- 10 000,00
Article 6453.423	- 10 000,00
Article 6455.421 (cotisation gras savoye)	+ 80 000,00

Fonctionnement - Recettes :

Article 73111.01 (contributions directes)	- 1 438 875,23
Article 74124.01 (dot. intercomm.)	- 125 000,00
Article 7067.421 (redev. Sce perisco)	- 100 000,00
Article 7067.423 (redev. Sce extrasco)	- 48 000,00

Investissement - Dépenses :

Article 276358.01 (avance budget 100 jx)	- 3 419 808,00
Article 21318.020 (bâtiment admin.)	- 1 000 000,00
Article 2135.020 (agenct bât. admin.)	- 200 000,00
Article 21318.64 (modules crèche)	+ 400 000,00
Article 2111 (achat terrain)	- 260 000,00
Article 2135.64 (agenct bâtiment)	+ 100 000,00

Investissement - Recettes :

Article 021.01 (virt fonct)	- 2 029 808,00
Article 1641.01 (emprunts)	- 2 350 000,00

Le Conseil Communautaire, par :

- 30 Voix pour,
- 8 Voix contre (Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Mme Monique PINGET, M. Francis PARMENTIER),
- 1 Abstention (Mme Catherine LANTERNE),

VALIDE la Décision Modificative N° 1 – Budget Principal.

3 Décision Modificative N° 1 - Budget Annexe ZAE « DES CENTS JOURNAUX »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission « Finances-Budget » : FAVORABLE

Suite aux nouveaux taux votés et aux modifications des inscriptions budgétaires apportées au Budget Principal voté lors de la séance plénière du Conseil Communautaire du 18 février 2016, Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante, celle-ci tient compte également d'une remarque de la Préfecture de Côte d'Or concernant les écritures de stock :

Fonctionnement - Dépenses :

Article 6015 (terrain à aménager)	- 1 320 768,00
Article 6045 (achat prestation)	- 808 040,00
Article 605 (aménagement terrain)	- 1 054 000,00
Article 608 (frais encours aménagement)	- 237 000,00
Article 7133-042 (variation stock)	+ 123 062,81

3 296 745,19

Fonctionnement - Recettes :

Article 7133-042 (en cours stock)	- 3 296 745,19
-----------------------------------	----------------

Investissement - Dépenses :

Article 3351-040 (en cours stock)	- 1 237 586,19
Article 3354-040 (en cours stock)	- 778 211,00
Article 3355-040 (en cours stock)	- 1 054 000,00
Article 33581-040 (en cours stock)	- 226 948,00

3 296 745,19

Investissement - Recettes :

Article 168741 (avance budget principal)	- 3 419 808,00
--	----------------

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Article 3351-040 (variation stock)	+ 83 181,81
Article 3354-040 (variation stock)	+ 29 829,00
Article 33581-040 (variation stock)	+ 10 052,00

3 296 745,19

Le Conseil Communautaire, par :

- 30 Voix pour,
- 8 Voix contre (Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Mme Monique PINGET, M. Francis PARMENTIER),
- 1 Abstention (Mme Catherine LANTERNE),

VALIDE la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe ZAE « DES CENTS JOURNAUX ».

4 Décision Modificative N° 1 – Budget Annexe ZAE « BOULOUZE »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission « Finances-Budget » FAVORABLE

Suite à une remarque de la Préfecture de Côte d'Or, il s'avère que le montant de l'article 022 dépasse les 7.5 % du budget global du Budget Primitif du Budget Annexe ZAE « BOULOUZE », présenté et voté lors de la séance plénière du Conseil Communautaire du 18 février dernier, une Décision Modificative s'avère ainsi nécessaire même si celle-ci ne change pas l'équilibre global de la section de fonctionnement. Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante :

Article 6045 (achat prestation)	50 000,00
Article 022 (dépenses imprévues)	- 50 000,00

Le Conseil Communautaire, par :

- 30 Voix pour,
- 8 Voix contre (Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Mme Monique PINGET, M. Francis PARMENTIER),
- 1 Abstention (Mme Catherine LANTERNE),

VALIDE la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe « ZAE BOULOUZE ».

5 Annulation de titres

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission « Finances-Budget » FAVORABLE

L'Administrateur des Finances Locales a informé la CCPD qu'il a reçu une procédure de rétablissement personnel pour un administré ayant eu recours aux services d'accueils périscolaires de la collectivité.

Les effacements de la dette ont été prononcés par ordonnance du tribunal en date du 17 mars 2016. La procédure s'impose donc à la CCPD et il y a lieu de procéder à l'annulation des titres :

- de 2011 à 2012 pour un montant total de 350.97 €uros.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Président propose de déclarer ces créances irrécouvrables éteintes. Les crédits sont prévus à l'article 6542.

Le Conseil Communautaire, par :

- 30 Voix pour,
- 8 Voix contre (Mme Évelyne BREDILLET, MM. Jean-Luc BRIOTET, Bernard GEVREY, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Mme Monique PINGET, M. Francis PARMENTIER),
- 1 Abstention (Mme Catherine LANTERNE),

DÉCLARE les créances susmentionnées irrécouvrables éteintes.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Original signé

Original signé

Ghislaine POIVRE

Vice-présidente en charge de la Voirie, du Transport,
du Bâtiment, de l'Accessibilité et de la Mise en concurrence
Maire de PLUVET

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE